



**Assemblée communale de Mont-Vully**  
**du mardi 8 septembre 2020 à 20h00 à la salle polyvalente de Nant**

C'est en présence de 152 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette assemblée communale de « printemps ».

La presse est représentée par : Pour le Murtenbieter Mme Kohler, pour le Freiburger Nachrichten M. Wirtz , pour La Liberté Mme Rouleau et pour la Broye, M. Koestinger.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 34 du 21 août 2020, par affichage aux piliers publics ainsi que sur notre site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : Madame Landolf Susanne (côté Lac) , Grand Michel (côté vignes)

Personnes habilitées à voter : 143, majorité : 72 et 9 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda de l'assemblée

1. Procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2019
2. Comptes 2019
  - 2.1. Compte de fonctionnement, présentation et approbation.
  - 2.2. Compte des investissements, présentation et approbation.
3. Plan financier 2020 - 2024 : Présentation.
4. Règlement scolaire communal : Présentation et approbation.
5. Centre nautique : Présentation du projet et demande de crédit d'investissement.
6. Parkings communaux : demande de crédit d'investissement pour une étude.
7. Attribution d'un droit de superficie en zone d'activité.
8. Information générale sur le projet de rénovation des infrastructures ferroviaires de la gare de Sugiez.
9. Divers.

Personne n'ayant de remarques à formuler sur l'ordre du jour, il est considéré comme accepté.

**1. Procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2019**

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

**2. Comptes 2019**

**2.1. Compte de fonctionnement, présentation et approbation**

Par le biais d'une présentation à l'écran, Mme Andrea Ney, conseillère responsable du dicastère des finances, nous présente en détail les principales charges et produits du compte de fonctionnement. Elle met en exergue les principales différences avec le budget 2019 et les comptes 2018, elle donne quelques explications pour les postes importants de dépenses. Elle nous explique également qu'un amortissement extraordinaire de CHF 2'000'000 a été fait pour les deux nouveaux bâtiments scolaires de Nant et de Lugnorre (soit CHF 1'000'000 par bâtiment). De plus, en vue des problèmes financiers de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg (caisse d'affiliation de nos employés), une provision de CHF 852'000 a été créée.

Le compte de fonctionnement boucle avec un total de charges de CHF 19'639'631.- et des produits de CHF 20'484'242.-, ce qui fait ressortir un bénéfice pour le compte de l'ordre de CHF 844'611.-.

Malgré la très bonne santé financière de la commune, le Conseil communal reste prudent dans ces pronostics. Mme Ney, nous explique que la tendance des communes de notre canton est de réduire leurs dettes au lieu de baisser leurs impôts. En outre, le Conseil communal n'est pas en mesure



d'évaluer pleinement l'impact négatif de la crise sanitaire. Toutefois, il examinera les effets d'une réduction temporaire des impôts sur le budget 2021.

Questions : aucune

Pour la commission financière : Par son président, M. Vincent Guggisberg, confirme que la commission financière s'est réunie afin de faire l'analyse du compte de fonctionnement 2019 le 11 juin 2020. M. Guggisberg relève que ce résultat comptable peut être qualifié d'exceptionnel car il est nettement supérieur aux attentes. Il permet non seulement de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement mais également de rembourser à hauteur de CHF 3'000'000 les dettes à moyen et long terme de notre commune. La capacité d'autofinancement de notre commune se retrouve nettement renforcée. La commission financière a également validé le contenu du rapport de l'organe de révision qui précise que la comptabilité présentée respecte l'ensemble des dispositions légales. En vertu de l'art. 97 al. 1 de la loi sur les communes, la commission financière émet un préavis favorable pour le compte de fonctionnement 2019 tel qu'il a été présenté.

Vote de l'assemblée : Le compte de fonctionnement qui présente un bénéfice de CHF 844'611.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## **2.2. Compte des investissements, présentation et approbation**

C'est à nouveau Mme Andrea Ney qui nous donne lecture des différents montants comptabilisés dans les investissements 2019, avec quelques explications des différences constatées entre les comptes et le budget établi. Actuellement nous avons 30 projets au total et avons pu en terminer 7 dans le courant de l'année 2019, 16 projets sont en cours et 7 n'ont pas encore débuté. Le compte des investissements présente des charges à hauteur de CHF 1'363'521.- ainsi que des recettes encaissées de l'ordre de CHF 778'504.-.

Pour la commission financière : M. Vincent Guggisberg confirme que la commission financière a également procédé à la révision des comptes d'investissements 2019. La commission financière tient à souligner que les moyens financiers mis en œuvre répondent de manière économique et efficace au but recherché. Le suivi des investissements a démontré que ces derniers étaient bien structurés et que les charges d'investissement sont également bien maîtrisées. De plus, les produits d'investissements couvrent une grande partie des charges. La commission financière émet un préavis favorable pour l'acceptation des comptes d'investissements 2019 tel que présenté.

Questions :

*Rüede Joachim* *Il tient tout d'abord à féliciter le Conseil pour ces comptes qui sont très encourageants. Il souhaiterait toutefois savoir pourquoi nous avons eu autant de report de projets ? En effet, sur les 30 projets nous en avons réalisé que 7. Etions nous peut-être trop optimiste ?*

*Ney Andrea* *La situation est identique à celle de 2018*

*Burnier P.-A.* *Nous pouvons admettre que nous avons eu des grands projets qui ont dû être retardés ou reportés car ils demandaient des investigations et demandes d'offres supplémentaires (exemple de la Route du Quart-Dessus). L'important est que ces projets soient réalisés dans de bonnes conditions et que nous évitions des surprises techniques lors de leur élaboration. Toutefois, l'année 2020 de par sa situation particulière ne facilitera pas l'élaboration des projets.*

Vote de l'assemblée : Le compte des investissements qui présente des investissements nets se montant à CHF 585'017.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## **3. Présentation du plan financier 2020 - 2024**

Ce plan financier nous est présenté par Mme Ney qui nous détaille les montants prévus par chapitre pour les investissements de 2020 à 2024. Elle précise que le plan financier est un outil de travail pour le Conseil communal, qu'il nous permet de prévenir l'évolution des charges et des recettes de notre commune en tenant compte des investissements futurs sur 5 ans. Il permet également de définir la



capacité d'investissement de notre commune. Il est également précisé que ce plan financier a été établi en janvier 2020.

### Questions

*Rüede Joachim* Il souhaiterait savoir si nous ne sommes pas trop optimistes de nous référer sur les années précédentes ?

*Ney Andrea* Elle souhaite rappeler que le plan financier a été établi en janvier et qu'entre temps il a été réadapté. Toutefois, la version de ce soir et celle qui avait été présentée à la commission financière, soit celle de janvier 2020. Dans la nouvelle législation nous aurons l'obligation de mettre à jour plus régulièrement notre plan financier. Nous sommes par ailleurs en train de préparer tout cela avec l'introduction de MCH2 dans la commune de Mont-Vully dès 2022.

*Burnier P.-A.* Un plan financier est l'analyse de la situation à un moment donné. Si nous devons l'analyser actuellement effectivement il ne serait plus d'actualité et c'est pour cela que nous le revoyons régulièrement. Toutefois, il est compliqué d'y intégrer les éléments extraordinaires. Le Conseil d'Etat nous transmet également les projections pour le futur et nous essayons d'ajuster notre plan financier du mieux possible en prenant en considération les éléments connus.

*Gaillet Yves* Il trouve que les comptes des investissements sont rudement vides pour le futur. Nous sommes une commune de 4'000 habitants qui se porte bien financièrement et plusieurs projets devrait être entrepris pour le bien être de nos citoyens. Nous pouvons nous permettre d'avoir des projets sur le moyen terme.

*Burnier P.-A.* La santé financière actuelle est très bonne. Toutefois, la ligne directrice du Conseil communal est de faire des projets nécessaires et utiles. Des projets nous en avons, toutefois, nous n'adaptions pas le volume des investissements par rapport à la santé financière de la commune. Le Conseil communal reste ouvert à la discussion si certains citoyens ont des propositions de projets.

*Ney Andrea* Nous avons entamé notre législature avec une dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016 se montant à CHF 15'000'000.-. Si tout se passe bien d'ici la fin de l'année nous pourrions diminuer notre dette à CHF 7'000'000.-.

*Burnier P.-A.* Il tient à préciser que notre souhait était également de pouvoir maîtriser notre dette. Il faut toutefois savoir que nous dépendons énormément d'association de communes. La tendance actuelle n'est pas de donner l'autonomie aux communes mais plutôt que ce soit l'association de communes qui investit et qui reporte les charges dans les comptes de fonctionnement des différentes communes membres.

Pour la commission financière : M. Vincent Guggisberg confirme que la commission financière a reçu toutes les informations utiles concernant l'examen du plan financier. Nous pouvons voir que ces investissements doivent impérativement être réalisés ces 5 prochaines années. Toutefois, nous devons également prendre en considération les intérêts, les amortissements et les charges inhérentes à ces investissements. Le Conseil communal prévoit des investissements pour un montant de CHF 10'000'000 sur les 5 prochaines années. Investissements qui devront soit être en partie autofinancés ou soit financés par de l'endettement. Même si la situation de notre commune est très bonne, il est important que l'excédent des produits des comptes de fonctionnement finance en partie les futurs projets. La commission financière réitère qu'il faut maintenir le principe de prudence pour garantir la stabilité du niveau d'endettement de notre commune. La commission financière considère que le plan financier est réaliste et émet un préavis favorable pour ce dernier.

A la suite de tous ces chiffres, notre Syndic adresse ses remerciements à la responsable du dicastère des finances Mme Ney, à Mme Mettraux pour la tenue de la comptabilité, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour la gestion financière de leurs dicastères ainsi que les chefs de service pour la gestion des dossiers et des investissements.



#### **4. Règlement scolaire communal : présentation et approbation**

À la suite d'une modification du règlement d'application de la loi scolaire ainsi qu'une nouvelle ordonnance sur les montants facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire, nous avons dû adapter notre règlement scolaire. C'est Anne-Claude Javet, conseillère communal responsable des écoles, qui nous présente ces adaptations en nous détaillant les principaux éléments modifiés. Le présent règlement devra être transmis à la direction de l'institution publique pour approbation.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : L'adaptation du règlement scolaire communal est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

#### **5. Centre nautique : présentation du projet et demande de crédit d'investissement**

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. François Petter, conseiller communal responsable des bâtiments, nous présente en détail le projet du centre nautique de Nant se montant à CHF 998'400.-. Le projet consiste en un bâtiment non chauffé de 34m80 de long, 13m06 de large et 4m05 de haut. Ce bâtiment abritera la société de sauvetage du Vully et d'Oxygène moyennant un loyer annuel. Les WC publics seront également déplacés et implantés dans ce nouveau bâtiment. Ce qui permettra en temps voulu l'agrandissement de la nouvelle école. Une attention particulière a été donnée quant à la protection de l'environnement et à l'autonomie énergétique. Toutefois, sans la pose de panneaux photovoltaïques, bien que la surface du toit serait idéale. En effet, le peu de consommation en électricité rendrait l'amortissement de l'installation au-delà de sa durée de vie. Enfin, nous estimons qu'actuellement, cet investissement pourra être financé par nos liquidités.

*Burnier P.-A. Il est de la volonté du Conseil communal d'apporter des informations complémentaires quant à ce projet étant donné que la soirée d'information prévue au printemps a dû être annulée.*

Questions :

*Henriot Mathieu Il souhaiterait savoir s'il n'y aurait pas la possibilité d'injecter l'électricité des panneaux solaires sur le réseau ?*

*Petter François Il nous explique que c'est une possibilité, toutefois, le retour sur investissement dans ce cas précis est pratiquement nul. Les tarifs du Groupe E ne sont pas assez avantageux.*

*Henriot Mathieu Il souhaiterait savoir s'il est possible d'intégrer ces panneaux solaires sur les autres bâtiments communaux ?*

*Petter François Il nous explique que c'est le but du Conseil communal. Actuellement une étude est en cours pour la pose de panneaux solaires sur l'ancienne école de Nant. Cette solution permettrait de rentabiliser davantage cette installation.*

*Guggisberg V. Il souhaiterait savoir si nous avons étudié la possibilité de mettre en place des panneaux thermiques pour la production d'eau chaude pour les douches ?*

*Petter François Il nous explique que cette option a bien été étudiée, toutefois cela amènerait des coûts supplémentaires alors que la limite fixée pour la réalisation de ce bâtiment est de CHF 1'000'000.-. Toutefois, il rappelle que des panneaux solaires seront installés sur nos bâtiments après qu'une étude approfondie soit effectuée afin que le bilan écologique soit correct.*

*Burnier P.-A. Il nous informe que ce projet a été bien redimensionné par rapport à la première version qui leur a été présentée. Le Conseil communal s'est déterminé pour que ce projet ne dépasse pas une certaine limite quant aux coûts d'investissements.*

Pour la commission financière : M. Vincent Guggisberg confirme que la commission financière a reçu les informations quant à ce projet par courriel en temps voulu. Un sondage a été fait auprès des membres et il en résulte un préavis favorable pour cet investissement.



Vote de l'assemblée : Le crédit d'investissement pour le projet du centre nautique pour un montant de CHF 998'400.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

**6. Parkings communaux : demande de crédit d'investissement pour une étude**

C'est également par le biais d'une présentation à l'écran que M. François Petter nous détaille cette demande de crédit d'investissement de CHF 26'000.- pour une étude de concept de parcage dans la Commune. Il s'agit de l'élaboration de plans des places de stationnement y compris de la signalisation et du concept de stationnement ceci afin d'avoir une ligne directrice pour l'établissement d'une base légale.

- Burnier P.-A. Nous sommes une commune qui accueille beaucoup de visiteurs, nous avons une réelle nécessité de mettre en place un concept de parcage sur l'ensemble de la Commune. L'objectif est que nous nous organisons avec un concept qui soit viable pour la population.*
- Bovet Olivier Il souhaite tout d'abord féliciter le Conseil communal pour sa clairvoyance. Toutefois, un concept de parcage n'est pas suffisant. En effet, il faut mettre en place un concept de flux de circulation et un concept de transports publics.*
- Petter François Il remarque que le constat est assez flagrant. Toutefois, il faut que nous prenions les étapes les unes après les autres.*
- Burnier P.-A. Il nous annonce que le développement des transports publics est étudié tous les 6 mois avec les prestataires ainsi que le service de la mobilité. Nous pouvons développer l'offre des transports publics pour autant que cela soit rentable. En effet, le but n'est pas d'augmenter les courses et que ces dernières tournent à vide.*
- Bovet Olivier Il tient à rappeler que la création de nouvelles places de parcs amènera d'office de nouvelles voitures et que si nous ne disposons pas d'un concept de transports publics cela ne règlera en rien notre problème.*
- Petter François Il est d'accord avec ce raisonnement. C'est pourquoi, ce crédit d'étude sera également mis en place afin de trouver des solutions pour rendre notre Commune moins attractive pour les parcsages.*
- Guillod Eric Il souhaitait simplement savoir si dans l'étude de ce concept il était prévu de rendre les places de parc payantes ?*
- Petter François Il nous explique que c'est effectivement l'idée, surtout pour les places de parc qui sont très prisées.*
- Simonet Eric Il nous explique que lui-même fait partie de ce groupe de travail, qu'il s'agit d'une étude qui doit être prise très au sérieux. Nous constatons des arrivées massives de voitures durant l'été ce qui amène le chaos dans les villages de Môtier et de Praz. Personnellement, lui, est opposé à faire un parking à la gravière car c'est un projet dans lequel il ne croit pas. Si c'est uniquement à titre provisoire dans l'état actuel des choses, pourquoi pas. Toutefois, il faudrait augmenter nettement le crédit d'étude afin de pouvoir faire une étude globale en mandatant une entreprise ayant un regard externe et ceci afin de trouver des solutions idéales. Solutions qui pourraient être de faire un parking sous-terrain. Il propose donc d'augmenter ce crédit d'étude à CHF 60'000.-.*
- Burnier P.-A. Il comprend tout à fait ce point de vue et c'est également pour cela qu'un groupe de travail a été mis en place et qu'un bureau d'architecte suit le projet. La finalité n'est pas de dépenser de l'argent dans le vide mais d'avoir un bon outil de travail afin de prendre les bonnes décisions.*
- Petter François Ce crédit d'étude permettra de donner des priorités dans l'immédiat afin d'avancer étape par étape.*
- Burnier P.-A. Il souhaite rappeler que l'étude sera faite sur l'ensemble du territoire mais que les solutions trouvées seront propres à chaque village. Il fait toutefois confiance au groupe de travail mis en place ainsi qu'au responsable et part du principe qu'avec ce crédit de CHF 26'000.- nous pourrons fournir une étude. Le Conseil communal ne va pas proposer une augmentation de ce crédit.*



- Noyer Frédéric** *Il comprend que le Conseil communal a besoin d'un regard extérieur pour essayer de solutionner cette situation complexe. Toutefois, le problème va au-delà d'un simple problème de parcage. En effet, nous faisons face à un problème de circulation en général. Concrètement, il pense que le crédit d'étude devrait être augmenté afin de prendre en considération tous les aspects et non pas seulement celui des places de parc afin d'aboutir sur un concept global plus satisfaisant.*
- Meyer René** *Il serait judicieux d'effectuer un sondage afin de connaître les raisons pour lesquelles ces visiteurs viennent dans notre commune. De plus, il est également surpris du nombre de personnes qui ne respectent pas la LCR (loi sur la circulation routière).*
- Burnier P.-A.** *Il souligne que le non-respect de la LCR est une autre problématique. Nous le constatons également et nous le dénonçons. Nous n'avons pas de solutions miracles. Toutefois, le jour où nous aurons un concept et un règlement, nous aurons les armes pour faire des contrôles, d'où le besoin de ce crédit d'étude mis en votation ce soir.*
- Chartoire Patrick** *Il souhaite connaître le nombre de places de parc par appartement qui ont été construites pour le complexe de la coop à Sugiez ?*
- Burnier P.-A.** *Il faut savoir que des normes existent et que les permis de construire sont uniquement attribués si les conditions sont respectées.*
- Chartoire Patrick** *Selon lui, uniquement 1 place de parc par appartement a été créée, vraisemblablement ce nombre n'est pas suffisant.*
- Burnier P.-A.** *La commune dispose d'un règlement d'urbanisme qui édicte qu'une place de parc par appartement est obligatoire et que s'il s'agit d'habitation collective des places de parcs supplémentaires doivent être créés selon le nombre de m2. Il faut savoir que le service de la mobilité exige que le minimum devienne également un maximum. Il tient toutefois à soulever que les nouveaux immeubles respectent les conditions par rapport au nombre de places de parc disponibles.*
- Noyer Frédéric** *Il nous fait part de sa proposition concrète soit : étendre les périmètres de l'étude et de prendre en considération les flux qui traversent la commune y compris les différents modes de transports. Il faut favoriser le transfert des gens via ces transports ou depuis une place de parc centrale.*
- Burnier P.-A.** *Il nous résume que la proposition concrète est donc une étude globale sur la mobilité de la Commune. Un bureau d'urbanisme spécialisé devra être mandaté pour que des études plus poussées soient effectuées.*

Après avoir entendu les différents arguments des citoyens, le Conseil communal propose de suspendre ce point de décision afin de faire une étude de concept global plus précis à l'aide d'un bureau spécialisé. Ceci, afin de proposer un crédit d'investissement plus adapté lors de notre prochaine assemblée d'automne. Le Conseil communal se réserve le droit de prendre contact avec les différentes personnes ayant pris part à la discussion afin de connaître leur point de vue sur la question.

Vote de l'assemblée : -

#### **7. Attribution d'un droit de superficie en zone d'activité**

Après récusation de la famille Almasi, David Noyer, conseiller communal responsable de la zone d'activité, nous présente en détail la proposition d'attribution d'un droit de superficie de 3'714m<sup>2</sup> au prix de CHF 5.-/m<sup>2</sup> à la famille Almasi à Praz et ceci pour une durée de 50 ans. Il nous précise que la condition pour l'octroi de ce droit de superficie est que l'entier de l'exploitation soit déplacé en zone d'activité. Il nous informe toutefois que la station essence restera encore quelques temps sur le site de Praz. À la suite de cette attribution la Commune de Mont-Vully aurait encore une parcelle de 3'000m<sup>2</sup> à disposition.



### Questions :

- Guillod Eric :** *Il nous précise que son intervention n'a rien à voir avec l'attribution de ce droit de superficie. Au contraire il est totalement pour cela. Toutefois, deux parcelles se trouvant en zone d'activité sont très mal entretenues. La commune a-t-elle la possibilité de mettre des conditions pour l'octroi et l'entretien de ces parcelles ?*
- Noyer David** *Il nous explique que ces deux parcelles appartiennent à des privés et que mis à part leur écrire afin de leur demander de les entretenir, la Commune ne peut pas faire grand-chose de plus. Toutefois, des conditions claires légifèrent les contrats de droit de superficie. En effet, les locataires ont l'obligation de déposer un permis de construire et de commencer les travaux dans les deux ans suivant l'octroi du DDP. Si les conditions ne sont pas respectées, la Commune est en droit de reprendre le terrain. Ces conditions font parties intégrantes du contrat de droit de superficie qui est par ailleurs signé devant un notaire.*
- Meyer René** *Il trouve dommage que lors de l'élaboration de contrats de droit de superficie il ne soit pas précisé que les entreprises doivent rendre le terrain en l'état lorsqu'il décide de le quitter.*
- Burnier P.-A.** *Il précise que la Commune a remarqué que lorsque les terrains sont vendus à des privés, il est très difficile d'intervenir. C'est par ailleurs pour cette raison que nous avons investi dans des terrains en zone d'activité afin de pouvoir les mettre à disposition par des droits de superficie et ainsi éviter ce genre de problématiques.*

Vote de l'assemblée : L'attribution de ce droit de superficie pour une durée de 50 ans à la famille Almasi est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

### **8. Information générale sur le projet de rénovation des infrastructures ferroviaires de la gare de Sugiez**

C'est par le biais d'une présentation à l'écran, M. Pierre-André Burnier, Syndic, nous présente ce projet de rénovation. Les premières réflexions quant à ce projet remontent à 2 ans en arrière, lors des premiers contacts avec les TPF pour le projet de mise en conformité L-Hand.

En 2019, l'Assemblée communale nous avait par ailleurs octroyé un crédit d'étude de CHF 50'000.- pour la mise sur pied d'un projet.

Le groupe de travail mis en place a effectué une évaluation des besoins de la Commune et nous avons ainsi pu demander un droit de superficie au TPF pour l'utilisation de l'ancienne gare de marchandises et ainsi vous proposer un avant-projet. Un avant-projet qui a vu le jour grâce à la collaboration avec Vully tourisme, un bureau d'architecte ainsi que les TPF.

Une séance d'information a eu lieu avec les bordiers des lignes de chemins de fer car il faut savoir que l'infrastructure ferroviaire, qui a l'obligation d'être mise à jour, va prochainement être mise à l'enquête auprès de la Confédération.

Il s'agit d'un projet important par sa grandeur, son utilité et son coût financier. Ce projet va être effectué en plusieurs étapes. La première est la mise à l'enquête prochaine de la rénovation des infrastructures ferroviaires. La seconde est la rénovation des infrastructures et équipements liés à la gare sous réserve bien entendu de l'approbation du crédit d'investissement par l'Assemblée communale.

En résumé, il y aura l'implantation d'une nouvelle marquise, un accès avec parcours pour le rebroussement des bus et l'implantation de 2 arrêts de bus aux normes L-Hand. Mais également, l'aménagement d'une place de la gare qui aura pour but de devenir un lieu de rencontre accueillant, un aménagement routier dont l'objectif est de réduire la vitesse de circulation et ainsi donner de la place à tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, transports publics), la mise en place d'un parking P+R pour les usagers des transports publics mais également pour les visiteurs, la mise en place d'abris à vélos à proximité de la gare, la construction d'un passage sous-voie pour donner un accès au chemin du Chablais (non praticable à vélo). Enfin, la Commune souhaite reprendre la gare de marchandises afin de la transformer en « Maison du Vully », ceci en collaboration avec Vully tourisme et ainsi proposer une maison qui mettrait en valeur le patrimoine Vuillerains et ces produits. L'idée est que la Commune investisse et que nous le mettions à disposition de Vully tourisme moyennant un loyer annuel. Bien entendu, il s'agit là d'un projet, nous sommes entrain de discuter avec les différents partenaires afin de vous présenter un projet ficelé et budgétisé lors de l'assemblée du budget 2021.



### Questions :

*Rapaz Stéphane : Il souhaiterait savoir si cette nouvelle marquise aura une influence sur l'ouverture et la fermeture des barrières ?*

*Burnier P.-A. Il répond qu'effectivement le prolongement des voies ferrées en direction du chablais et le déplacement du centre du train direction Montillier aura pour répercussion une diminution du temps d'attente. Actuellement ceci n'est pas possible car cela engendrerait des problèmes de sécurité.*

## **9. Divers**

### **Centre médical Sugiez**

Guy Petter, conseiller communal responsable de la santé, nous informe que le centre médical de Sugiez est un projet purement privé, la Commune n'a aucune influence sur ce dernier. Toutefois, le Conseil communal a rencontré les responsables et peut transmettre les informations suivantes. Ce centre médical souhaite débiter en douceur et proposera les services d'un dentiste, d'un médecin de famille, d'un physiothérapeute et d'un radiologue. Par la suite un second médecin devra venir compléter l'équipe. Ils souhaitent mettre en place un concept global au niveau de la santé et de la gériatrie. Ils sont également en pleine réflexion pour l'ouverture d'un petit service d'urgence. Ce centre médical ouvrira ses portes d'ici fin septembre voire début octobre.

En cas de questions, M. Guy Petter se tient à disposition des citoyens.

### **Pandémie COVID-19 :**

Le Conseil communal souhaite remercier chaleureusement l'Association Vully Aujourd'hui qui a repris le relais des livraisons de repas à domicile durant la pandémie et qui ont également pris en charge les personnes dans le besoin. Un grand merci à toutes ces personnes qui ont donné de leur temps à la communauté.

### **Personnel communal**

#### **Départ**

P.-A. Burnier, Syndic, nous informe que durant cette année nous avons deux personnes qui ont cessé leur activité. Il s'agit notamment de Mme Rita Guillod qui a pris sa retraite et que nous remercions chaleureusement pour son engagement très apprécié auprès de l'équipe de la conciergerie.

Il s'agit également de Mme Sarah Cloux qui est arrivée au terme de son apprentissage d'employée de commerce et qui a obtenu brillamment son CFC. Nous souhaitons également la remercier chaleureusement de nous avoir accompagné tout au long de son apprentissage. Nous souhaitons également remercier les personnes ayant formé notre apprentie, soit au départ Mme Sandrine Simonet et ensuite Mme Nathalie Bianchet.

#### **Arrivée**

Nous tenons aussi à remercier les personnes qui reprennent le flambeau soit Mme Lara Constante, apprentie de 1<sup>ère</sup> année qui vient tout juste de débiter son apprentissage ainsi que de Mme Christelle Cyvoct, collaboratrice au sein de l'administration. Nous souhaitons la bienvenue à ces deux personnes et leur souhaitons bien du plaisir dans leur nouvelle fonction.

#### **Deux postes à repourvoir**

Responsable des déchetteries à 50 %

Collaborateur du service technique / police des constructions à 80%





## 10. Parole à l'assemblée

- Chervet P.-A. En tant que citoyens suisses nous sommes souvent amené à voter. C'est pourquoi l'Association Vully aujourd'hui a mis sur pied un groupe qui s'appelle « Participation citoyenne » qui permet d'échanger sur ces thématiques autour d'un apéro.
- Chenau J.-F. Au nom de l'Association PV PN PT, M. Chenau souhaite remercier officiellement les personnes ayant pris le relais pour livrer les repas à domicile ainsi que leur mise à disposition pour les citoyens plus fragiles.  
De plus, il informe également que les initiants à la votation sur l'introduction d'un Conseil général se prononceront par le biais d'un tout-ménage quant à cette votation.
- Burnier P.-A. Il annonce également que les citoyens de la commune recevront prochainement le matériel de vote et que le Conseil communal va également procéder à une information par le biais d'un tout-ménage.
- Stoll N. Derron L. Au nom du comité d'Oxygène, elles souhaitent remercier l'Assemblée communale pour leur soutien au projet du centre nautique.
- Lederrey A. Il souhaite rappeler que nous nous trouvons dans une crise environnementale et peu importe si le solaire est rentable ou pas il doit tout d'abord nous servir et nous être utile pour l'avenir et pour notre planète. Il est agréablement surpris de tous les jeunes qui ont participé à cette Assemblée et se réjouit de leur investissement pour notre communauté. Il souhaite également remercier l'Assemblée communale pour l'acceptation du projet du centre nautique et le Conseil communal qui est très à l'écoute des jeunes et moins jeunes.
- Rüegsegger S. Au nom de la société de sauvetage du Vully, il souhaite remercier l'Assemblée communale d'avoir accepté le crédit d'investissement pour le centre nautique.

### Remerciement André Kaltenrieder

C'est avec un peu de retard que notre Syndic prend congé officiellement de M. André Kaltenrieder, conseiller communal responsable des bâtiments communaux, qui a cessé son activité en date du 31 décembre 2019 pour se consacrer à sa nouvelle fonction de député au Grand Conseil.

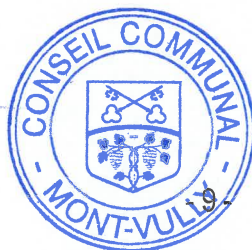
André, est entré en fonction au sein du Conseil communal de l'ancienne commune du Bas-Vully, il a toujours été en charge des bâtiments communaux et places publiques. Il a mené à bien différents projets et notamment la construction de la nouvelle école de Nant. Il a également participé avec beaucoup d'engagement à la mise sur pied de la nouvelle commune de Mont-Vully. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son engagement, son efficacité et sa participation à la vie communale. Nous lui souhaitons plein de satisfaction pour sa nouvelle fonction et remercions également son épouse pour la mise à disposition de son cher André.

À la suite des applaudissements de l'Assemblée communale, M. André Kaltenrieder prend parole et remercie le Conseil communal. Il nous informe qu'il a eu énormément de plaisir à travailler pour notre commune et ainsi mettre ces compétences à disposition. Il remercie également les citoyens pour leur participation active qui permet notamment d'avoir des Assemblées communales animées.

Le Syndic clôture cette Assemblée en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation, il remercie également ces collègues du Conseil communal, les employés de l'administration, de la voirie, de la conciergerie ainsi que les membres des diverses commissions pour leur travail, leur dévouement et leur soutien. En raison de la pandémie COVID-19, le verre de l'amitié est malheureusement annulé. Toutefois, il invite les citoyens à prendre soin de leur santé ainsi que de celle de leurs proches.

Il est 23h05 lorsque, le Syndic, P.-A. Burnier lève l'assemblée.

La secrétaire remplaçante  
Nathalie Bianchet



Le Syndic  
Pierre-André Burnier